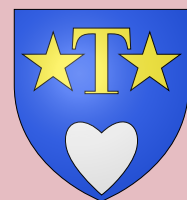


Avril 2022 - n°141

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Restauration de la Vieille Tour p. 3



SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Solidarité Ukraine	p. 2
Nids en plâtre pour les hirondelles	p. 2
Évènements	p. 3
Compte rendu du conseil municipal	p. 4 à 9
Urbanisme	p. 10
Informations pratiques	p. 10 à 12

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS :

Le 8 mars 2022 :

Juan FRANCO-MELENDZ - 57 ans

Toutes nos condoléances à la famille.

SOLIDARITÉ UKRAINE

Les 11 et 12 mars dernier, **12m³ de dons** ont été collectés. MERCI aux bénévoles et aux donateurs !

Pour proposer un **hébergement ?**
S'enregistrer sur www.solidarite-ukraine.m2a.fr

La région Grand Est a ouvert un **portail gratuit d'apprentissage du français en ligne** pour les réfugiés ukrainiens :
<https://doyouspeakjeunest.fr/>



NIDS EN PLÂTRE POUR LES HIRONDELLES

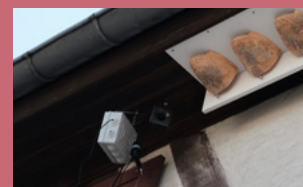


En mars dernier, René GEYMANN, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, est venu installer **24 nids en plâtre** sur des murs d'habitation, au centre de la commune. Des hauts-parleurs diffusant le chant des hirondelles, ont été également mis en place à côté des nids pour attirer les couples d'oiseaux.

Croisons les doigts et ouvrons l'œil !



20 nids installés sur le mur de la ferme rue du Général de Gaulle



Haut-parleur

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

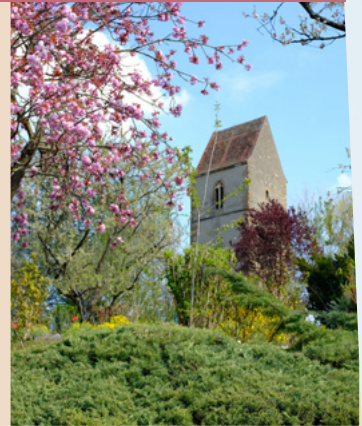
Texte non parvenu.

RESTAURATION DE LA VIEILLE TOUR

Le vendredi 20 mai 2022, **La municipalité et la Fondation du Patrimoine signeront une convention** pour la restauration de la Vieille Tour, du mur d'enceinte, de l'ossuaire, du Mont des Oliviers et de l'escalier d'accès au site.

Cette convention permettra le **lancement d'un appel aux dons**, auprès des particuliers et des entreprises, pour aider au financement de ces travaux.

Vendredi 20 mai 2022 – 18h30
À la Vieille Tour.
Les habitants sont cordialement invités à l'événement.



ALSACE PROPRE

Après deux années de pause en raison de la pandémie COVID 19, la Collectivité Européenne d'Alsace relance l'opération de nettoyage de la nature, anciennement connue sous le nom de Haut-Rhin Propre.

à Dietwiller :
Samedi 7 mai – la matinée
Rendez-vous à 8h30 place Allemans du Dropt.
Les habitants sont cordialement invités à l'événement.

Une petite collation sera offerte.
 Inscriptions : mairie – 03 89 26 88 88

Venez nombreux participer à cette journée de solidarité et de préservation de notre environnement !



INAUGURATION DE LA PISTE CYCLABLE

L'inauguration de la liaison cyclable entre Dietwiller et Eschentzwiller aura lieu :

le samedi 7 mai 2022 à 11h00,
à la salle des fêtes d'Eschentzwiller.*
Les habitants sont cordialement invités à l'événement.

* Ou autre lieu à préciser.



AGENDA

Avril	Dimanche 24 8h-19h	2 ^e tour de l'élection présidentielle*	Salle des fêtes de Dietwiller
Mai	Samedi 7 à partir de 8h30	Alsace Propre	Place Allemans-du-Dropt, Dietwiller
	Samedi 7 à partir de 11h00	Inauguration de la piste cyclable	Eschentzwiller
	Vendredi 13	Conseil municipal	Mairie de Dietwiller
	Vendredi 20 18h30	Signature de la convention pour la restauration de la Vieille Tour	Vieille Tour, Dietwiller
Juin	Dimanche 12 8h - 18h	1 ^{er} tour des élections législatives*	Salle des fêtes, Dietwiller
	Dimanche 19 8h - 18h	2 ^e tour des élections législatives*	Salle des fêtes, Dietwiller
	Samedi 25 20h	Concert pour l'Ukraine	Église Saint-Nicolas, Dietwiller

*informations sur les scrutins page 11

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, Elodie GERUM, conseillers municipaux
Absents excusés : Benoit ROELLINGER, procuration à Élodie GERUM

Absents excusés sans procuration : André BECK, Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence de : néant

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 25 mars 2022

Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Il est fait application des différentes lois et décrets en vigueur, liés à la gestion de la crise sanitaire. L'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 remet plusieurs mesures en vigueur, concernant la tenue des assemblées délibérantes (du 10/11/2021 au 31/07/2022).

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- travaux en prévision d'un raccordement des eaux pluviales de la rue du Vignoble

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ce point - point n° 8

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 février 2022

Le procès-verbal de la séance du vendredi 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Compte administratif 2021 – compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 dont le résultat se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat clôture 2020 :

Excédent de fonctionnement : + 574 917,40 €

dont affectés à l'investissement 2021 : (-) 400 000 €

report en section fonctionnement 2021 + 174 917,40 €

- dépenses réalisées 2021 : (-) 1 347 463,95 €

- recettes réalisées 2021 : 1 768 760,24 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 421 296,29 €

Résultat de clôture 2021 avec le report des années précédentes : + 596 213,69 €

Section d'investissement

Résultat clôture 2020 :

Déficit d'investissement : - 312 467,81 €

- dépenses réalisées 2021 : (-) 429 584,52 €

- recettes réalisées 2021 : + 530 669,57 €

dont 400 000 € de report article 1068

Résultat de l'exercice 2021 : + 101 085,05 €

Résultat de clôture 2021 avec le report des années précédentes : - 211 382,76 €

Fonctionnement et investissement :

Résultat de clôture 2020 avec le report des années précédentes : + 262 449,59 €

dont affectés à l'investissement 2021 : (-) 400 000 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 522 381,34 €

Résultat de clôture 2021 avec le report des années précédentes : + 384 830,93 €

Restes à réaliser : dépenses d'investissement reportées en 2022 181 000 €

Suite à la sortie de Monsieur le Maire, Mme Pierrette KEMPF, 1^{ère} adjointe, devient présidente de séance. Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2021.
- constate que le Compte Administratif 2021 correspond au Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie de Mulhouse Couronne.

Monsieur le Maire rentre et reprend la présidence de la séance.

4. Affectation du résultat 2021

Vu les résultats de l'exercice 2021 d'un montant de : + 596 213,69 € en section de fonctionnement, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'affecter la somme de **300 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé** en recette d'investissement au compte 1068.

5. Vote des taux des taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme du vote des taxes locales :

- La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023 ;
- Les communes continuent à recevoir la taxe d'habitation des autres locaux (résidences secondaires) ;
- La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par la fusion de la part communale et départementale de la Taxe Foncière Bâtie et l'application d'un coefficient correcteur pour équilibrer ce transfert ;
- Le taux de la Taxe Foncière Bâtie est voté par le Conseil Municipal. Un Taux de référence est communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les taux en 2020 et 2021 étaient les suivants :

- Taxe foncière propriété bâtie : 13,02 % (taux communal en 2020) + 13,17% (taux départemental en 2020) = 26,19% (taux de référence 2022)
- Taxe foncière propriété non bâtie : 64,35 %. (taux

communal en 2020 et 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition à l'identique. Les taux communaux sont fixés comme suit :

- Taxe foncière propriété bâtie 2022 : 26,19%
- Taxe foncière propriété non bâtie 2022 : 64,35 %.

Pour information, le montant des impôts locaux est le résultat d'un calcul qui dépend :

- de la base : valeur locative du terrain ou du bâtiment, revalorisée annuellement au niveau national, en fonction de l'évolution sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre ;
- d'éventuels dégrèvements ou exonérations ;
- des taux votés par le Conseil Municipal.

Cela signifie que même si les taux votés par le Conseil Municipal restent inchangés depuis plus de 15 ans, l'assiette (la base fixée par l'administration fiscale) peut tout de même faire augmenter le montant de la taxe.

6. Budget 2022

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le Budget Primitif, comme suit :

- par chapitre pour les sections de fonctionnement et investissement ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 996 330,39 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 956 896,39 €

Liste des investissements engagés en 2021 – budget 2022
Montants en € TTC* voir page 8 et 9.

7. Restauration du Vieux Moulin – accord de principe sur le projet (stade programme)

La commune de Dietwiller a acquis le bâtiment de l'ancien moulin, situé 40 rue du Général de Gaulle (parcelles 549, 398, 395 (parcelle principale) et 394 (trottoir) – section 02).

Le projet consiste à réhabiliter intégralement l'édifice, tout en conservant les éléments bâtis anciens afin de préserver son authenticité :

- aménagement dans le corps principal d'une salle multiculturelle en rez-de-cour et de plain-pied, avec une hauteur sous plafond correspondant aux deux niveaux existants (RDC et 1^{er} étage) ;
- possibilité d'utiliser le site comme un café de village, avec une terrasse extérieure ;
- aménagement d'un office-traiteur et des locaux connexes (rangement, local poubelles, sanitaires ...) ;
- création de bureaux ou locaux partagés (télétravail, tiers lieux) au 1^{er} étage de l'aile sud du moulin (corps annexe) ;
- les combles seront restaurés (charpente et couverture de qualité et authentique) mais sans usage public, tel que le grenier du presbytère.

Les espaces et volumes devront être les plus sobres possible, pour pouvoir changer la destination en cas de besoin. La réhabilitation doit préserver l'authenticité dans la conservation des éléments bâtis anciens, ainsi que dans la mise en oeuvre et le choix des matériaux utilisés pour le projet (exemple :

tuiles Biberschwanz, enduits à la chaux etc.).

L'étude faisabilité et le programme ont été réalisés avec l'ADAUHR (Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin).

Le montant prévisionnel de l'opération a été évalué à 1 459 059,00 € HT (dont 1 085 000,00 € HT de travaux sur le bâti, 54 000 € d'aménagements extérieurs, imprévus 56 950 € et 263 109 € pour les prestations de maîtrise d'oeuvre, SPS ...).

Il est proposé de confier la mission de réhabilitation du moulin au Syndicat des Communes de l'Île Napoléon (SCIN). Monsieur le Maire demande quels conseillers souhaitent suivre le projet régulièrement : Richard LIEBY, Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER et Elodie DEMARE proposent de suivre le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions) :

- décide d'engager le projet de réhabilitation du 'Vieux Moulin' ;
- confie au SCIN la mission de réhabilitation ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles pour la réalisation du projet.

8. Travaux de raccordement des eaux pluviales de la rue du Vignoble

Il est proposé de réaliser le raccordement des eaux pluviales de la rue du Vignoble et des terrains situés en amont vers la noue du lotissement 'Les Terrasses des Genévriers'.

L'entreprise TPV a présenté un devis d'un montant de 16 340,00 € HT (19 608,00 € TTC).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

9. Presbytère – restauration

En Alsace-Moselle, le Droit Local des Cultes attribue une salle de réunion au Conseil de Fabrique. La commune de Dietwiller pourrait poursuivre la rénovation complète de son presbytère. S'agissant d'argent public, le Conseil Municipal émet la condition :

- de gérer les réservations de la salle de réunion à la mairie,
- avec priorité d'utilisation aux usages du culte et au Conseil de Fabrique pour ses réunions statutaires.

Proposition pour les 2 conseils :

Périodiquement, le Conseil de Fabrique remet au secrétariat de la mairie le tableau de ses réservations. La salle pourra être mise également à disposition de tout habitant ou toute association de Dietwiller durant les tranches horaires restantes. La gestion des réservations se fait au secrétariat de la Mairie et périodiquement, le secrétariat de la Mairie remet au Conseil de Fabrique, un état des réservations enregistrées, en plus de celles du Conseil de Fabrique et du Culte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce mode de gestion et attend la réponse du Conseil de Fabrique. Une convention sera proposée au Conseil Municipal et au Conseil de Fabrique.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Délégations au Maire

Le Conseil Municipal a donné plusieurs délégations au Maire qui doit en rendre compte. Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes : 1° Marchés :

- Isolation des combles de l'école élémentaire RAUSCHMAIER : 4 003,73 €
- Bulletin annuel IMSERSON : 4 363,47 €
- Remplacement adoucisseur de l'École Maternelle et Périscolaire BWT : 5 442,53 €

11. Demande de subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Associations

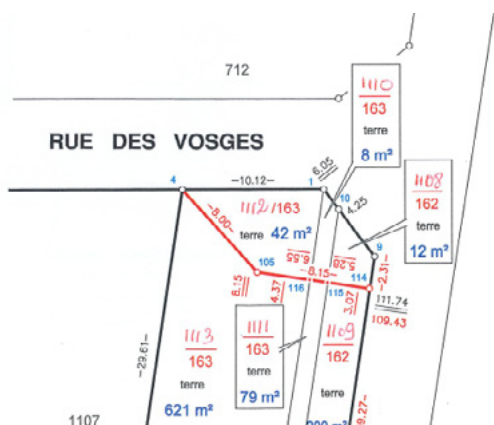
Pierrette KEMPF, Emmanuelle BONDUELLE, Raymonde SEILER et Charles KREMPER, faisant partie de l'Amicale des Associations quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à la majorité (8 voix pour, 1 abstention) une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'amicale des associations.

Pierrette KEMPF, Emmanuelle BONDUELLE, Raymonde SEILER et Charles KREMPER, reprennent leur place.

12. Achat des parcelles 1108, 1110 et 1112 - section 23 - rue des Vosges

Pour aménager une place de retournement au bout de la rue des Vosges qui est en impasse, Monsieur le Maire a demandé au propriétaire que la commune achète une superficie d'environ 62 m². Le prix proposé est de 4 200 €.



- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
- donne son accord pour l'acquisition des parcelles n°1112, 1110 et 1108 section 23, d'une superficie totale de 0,62 ares – pour un montant total de 4 200 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant, à reverser ces parcelles dans le domaine public et à demander leur élimination du livre foncier ;
 - précise que les frais des actes d'achat seront pris en charge par la commune.

13. Location de la salle des fêtes – règlement et tarifs

Les conditions et les tarifs de location de la salle des fêtes ont fait l'objet de plusieurs délibérations. Cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs et conditions de locations comme suit :

	Habitants de Dietwiller	Associations de Dietwiller
Petite salle des fêtes		
Location	90 €	60 €
Charge	60 €	60 €
Total	150 €	120 €
Ensemble : Grande salle des fêtes et petite salle		
Location	90 €	150 €
Charge	190 €	90 €
Total	280 €	240 €

Les associations de Dietwiller et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landser Schlierbach Dietwiller bénéficient d'une location gratuite sur l'année pour un week-end complet. Seules les charges et éventuellement la vaisselle perdue ou cassée sont facturées.

Des organismes extérieurs à la commune demandent fréquemment à utiliser la salle en semaine. La salle est louée en fonction de sa disponibilité. Les tarifs fixés sont les suivants :

Organismes extérieurs – en semaine	
½ journée ou une soirée (8h à 14h ou 14h à minuit)	50 €
Une journée complète (8h à minuit)	100 €

L'utilisation de la salle en semaine reste gratuite pour les associations du village et pour les habitants lors des enterrements.

Tarifs pour les pertes ou bris de vaisselle : le tarif est inchangé depuis 2014 et figure dans la délibération complète.

Lors de la location de la salle, il sera versé un acompte de 140 € pour la grande salle, de 75 € pour la petite salle seule et une caution de 770 € pour toute location.

Pour éviter une utilisation trop fréquente de la salle des fêtes et limiter les nuisances aux riverains, la location de la salle est réservée aux habitants, aux associations de Dietwiller, au personnel communal et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landser Schlierbach Dietwiller.

En signant le contrat de location ou la convention d'utilisation, la personne (à titre personnel ou pour l'association qu'elle représente) s'engage à en respecter les termes, notamment l'usage qui sera fait de la salle. L'usage réel de la salle doit correspondre à ce qui est inscrit sur le contrat de location ou sur la convention. La salle a une capacité de 200 personnes, personnel de service et en cuisine compris.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Certaines personnes détournent les règles en louant la salle par l'intermédiaire de résidents de Dietwiller. Il est rappelé que l'attestation d'assurance de responsabilité civile, les chèques de caution et de règlement doivent être au nom de la personne résidant à Dietwiller. La remise des clés de la salle est faite à la personne résidant à Dietwiller. Plus globalement, c'est la personne résidant à Dietwiller qui est responsable de la location de la salle.

14. Convention entre m2A, les communes et la CAF du Haut-Rhin pour la période 2022-2026

La convention, signée entre, d'une part la CAF et d'autre part Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le SCIN et les communes de m2A, remplace la convention territoriale globale (CTG) arrivée à échéance le 31 décembre 2021 sur le territoire de l'agglomération.

C'est également une opportunité pour engager une réflexion collective, dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic partagé à l'échelle du territoire. A ce titre, la CTG permet la mise en oeuvre de mesures visant à :

- préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, animation jeunesse, centres sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap etc.),
- soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins,
- développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux,
- faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

En ce qui concerne le dispositif de financement, la convention rappelle que la « CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et des collectivités signataires de poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire » ; ainsi, la CAF s'engage, sur la durée de la convention, à poursuivre à minima le versement des financements accordés au titre de 2021 et la collectivité à poursuivre « son soutien financier à l'identique en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services ». Les moyens financiers complémentaires au droit commun pourront être mobilisés par la CAF afin de faciliter la mise en place du projet de territoire.

En contrepartie du maintien des financements actuels, la signature de la convention engage les signataires à prendre part à la démarche de diagnostic partagé et à l'élaboration du plan d'action, en corrélation avec les besoins repérés sur le territoire.

Ainsi, au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le principe d'engager la commune dans la démarche avec la CAF et autorise le Maire à signer la convention.

15. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Néant

16. Compte rendu des commissions

Écoles : effectifs prévus à la rentrée de septembre 2022

- École maternelle : 39 enfants
- École élémentaire : 67 enfants

Commission urbanisme : présentation des dossiers en cours, refusés ou acceptés.

Commission animation : projet de concert pour l'Ukraine à Dietwiller, au bénéfice d'associations ukrainiennes.

A noter que la région Grand Est a ouvert gratuitement son portail d'apprentissage du français aux réfugiés ukrainiens.

17. Divers

Alsace Propre (nouveau nom du 'Haut-Rhin Propre') : la date fixée est le samedi 7 mai 2022. Quelques ateliers seront aussi proposés aux bénévoles.

Élection présidentielle du 10 et 24 avril : Le bureau de vote sera tenu à la Salle des Fêtes de Dietwiller de 8h à 19h.

Restauration de la Vieille Tour, du mur du cimetière et du Mont des Oliviers : une convention sera signée avec la Fondation du Patrimoine le vendredi 20 mai 2022, permettant aux personnes ou organismes qui le souhaitent de participer au financement des travaux et de bénéficier d'une défiscalisation partielle.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

13 mai 2022

24 juin 2022

En cas de nécessité, une séance intermédiaire peut être organisée

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

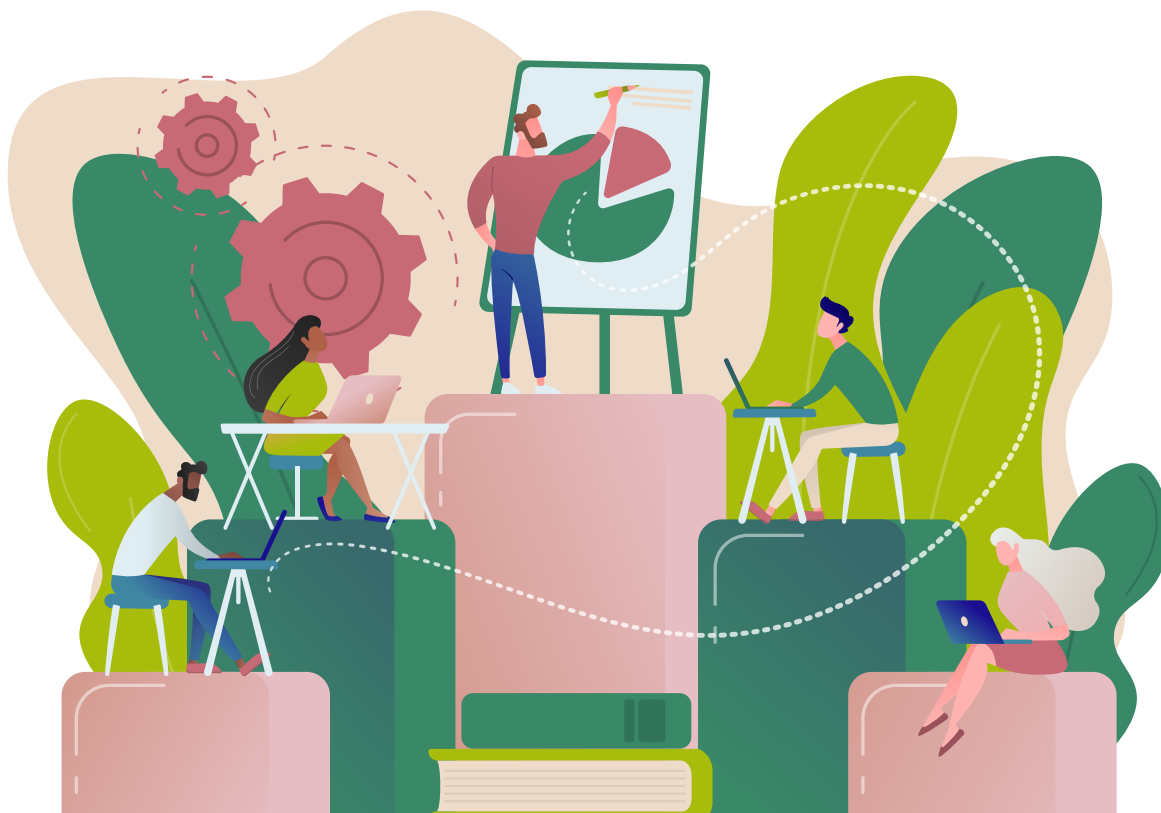
	Montant total	payé les années précédentes	payé en 2021	reste à payer 2022 et années suivantes	Budget 2022	reste à payer années suivantes
Rénovation moulin étude faisabilité	16 026,00 €	0,00 €	7 212,00 €	8 814,00 €	8 814,00 €	0,00 €
Extension du cimetière - étude faisabilité	3 900,00 €	1 830,00 €	2 070,00 €	0,00 €	/	/
Reconstruction de la grange - faisabilité	8 622,00 €	0,00 €	706,80 €	7 915,20 €	7 915,20 €	0,00 €
Logiciel (2021 et 2022)	3 828,22 €	0,00 €	1 861,98 €	1 966,24 €	1 966,24 €	0,00 €
Achat de parcelles	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €
Achat du moulin	142 558,74 €	0,00 €	142 558,74 €	0,00 €	/	/
Bâtiments communaux fibre optique	24 443,89 €	0,00 €	0,00 €	24 443,89 €	24 443,89 €	0,00 €
École maternelle - adoucisseur	5 442,53 €	0,00 €	0,00 €	5 442,53 €	5 442,53 €	0,00 €
École élémentaire - isolation des combles	4 003,73 €	0,00 €	0,00 €	4 003,73 €	4 003,73 €	0,00 €
École élémentaire - silencieux sur ventilation	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	/	/
Salle des fêtes - four électrique- placards -frigo	9 037,80 €	0,00 €	9 037,80 €	0,00 €	/	/
Église - alarmes incendie - télégestion	12 275,87 €	0,00 €	0,00 €	12 275,87 €	12 275,87 €	0,00 €
Vieille Tour - sondages-	1 470,00 €	0,00 €	1 470,00 €	0,00 €	/	/
Columbarium	8 654,00 €	0,00 €	0,00 €	8 654,00 €	8 654,00 €	0,00 €
Portique déchets verts	2 466,31 €	0,00 €	2 466,31 €	0,00 €	/	/
Poteaux d'incendie	1 089,68 €	0,00 €	1 089,68 €	0,00 €	/	/
Panneaux	1 592,25 €	0,00 €	1 592,25 €	0,00 €	/	/
Panneaux information lumineuse	31 039,20 €	0,00 €	0,00 €	31 039,20 €	31 039,20 €	0,00 €
Plantation arbres	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
Voirie divers réseaux	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Vieille Tour - MO	59 975,71 €	0,00 €	5 054,00 €	54 921,71 €	20 000,00 €	34 921,71 €
Vieille Tour - Travaux	499 797,60 €	0,00 €	0,00 €	499 797,60 €	150 000,00 €	349 797,60 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

	Montant total	payé les années précédentes	payé en 2021	reste à payer 2022 et années suivantes	Budget 2022	reste à payer années suivantes
Presbytère : marché travaux - toiture	200 531,51 €	192 477,23 €	8 054,28 €	0,00 €	/	/
Presbytère - plancher	4 046,00 €	0,00 €	4 046,00 €	0,00 €	/	/
Presbytère : MO	46 708,70 €	43 426,47 €	3 282,23 €	0,00 €	/	/
Presbytère : divers	7 147,47 €	4 440,00 €	2 707,47 €	0,00 €	/	/
Extension du cimetière - MO	9 810,00 €	0,00 €	0,00 €	9 810,00 €	5 000,00 €	4 810,00 €
Extension du cimetière - travaux	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €
SCIN (2021 et 2022)* par investissement	408 820,96 €	0,00 €	206 807,77 €	202 013,19 €	202 013,19 €	0,00 €
Opération d'ordre - intégration études						
École élémentaire	5 271,00 €	0,00 €	5 271,00 €	0,00 €	/	/
Presbytère AMO	13 789,20 €	0,00 €	13 789,20 €	0,00 €	/	/
Atelier - sanitaires	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	/	/
TOTAL			429 277,51 €	1 111 097,16 €	641 567,85€	469 529,31€

MO : Maitrise d'oeuvre

* Le versement au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) est inscrit pour une part en fonctionnement et pour une part en investissement. Ces montants sont reconduits tous les ans pour financer les travaux communaux et le remboursement de l'emprunt pour les travaux de voirie du quartier de la Valbonne en 2012.



URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le / Refusé le
DP 22 D 0004	46 rue de la Pierre Bleue	08/02/2022	Installation d'une clôture grillagée	Accordé le 21/02/22
PC 21 D 0017 M01	rue des Vosges	21/02/2022	Modification implantation maison et agrandissement lucarne	Accordé le 14/03/22
DP 22 D 0007	1 rue des Pâturages	28/02/2022	Ravalement des façades	Accordé le 14/03/22
DP 22 D 0008	8a impasse du Muhlbach	03/03/2022	Ravalement des façades	Accordé le 14/03/22
CU 22 D 0005	Obere Dorfmaten	21/02/2022	CU d'information	Accordé le 14/03/22
CU 22 D 0006	60 rue du Gl de Gaulle	21/02/2022	CU d'information	Accordé le 14/03/22
DP 22 D 0009	43 rue du Gl de Gaulle	03/03/2022	Remplacement des fenêtres	Accordé le 21/03/22
DP 22 D 0010	19 rue des Vosges	07/03/2022	Isolation extérieure et ravalement des façades	Accordé le 21/03/22
DP 22 D 0012	29 rue de la Pierre Bleue	14/03/2022	Isolation toiture et remplacement des tuiles	Accordé le 21/03/22
DP 22 D 0006	58 rue du Gl de Gaulle	25/02/2022	Remplacement portail et portillon	Accordé le 25/03/22
PC 21 D 0003 M01	Zone d'activité	17/03/2022	Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture	Accordé le 25/03/22
PA 21 D 0003	rue de Landser	16/11/2021	Aménagement d'un lotissement	Accordé le 28/03/22

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES



Déchetterie provisoire de Dietwiller

Samedi 9h-11h45 et 14h-17h
Lundi 14h à 17h
Mercredi fermé

ZA Dietwiller-Schlierbach, rue de la Hardt, Dietwiller.



Emploi et Formation en Allemagne

Les Monatstreff (rencontres mensuelles) informent et conseillent sur les formations et les offres d'emploi en Allemagne.

Gratuit et sans rendez-vous.

Les derniers mercredis du mois – 15h à 18h :
27 avril, 25 mai, 26 octobre et 30 novembre 2022

Maison de la Région – 4 avenue du général Leclerc 68100 Mulhouse

Règles à respecter

Nous vous rappelons que, en dehors des jours de ramassage, **les poubelles ne doivent pas être rangées sur l'espace public.**



Amaelles recrute

Les structures Apamad, Apalib', ASHPA et Fami Emploi 68 cofondent et deviennent Amaelles Haut-Rhin.

Amaelles recrute des professionnel(le)s d'aide et de soins à la personne, en CDI : **auxiliaires de vie, aides à domicile, aides-soignant(e)s, infirmier(e)s, auxiliaires de puériculture, livreur/livreuse(s) de repas...**

Informations sur : www.amaellesrecrute.org



Piqûres de tiques

Quelques rappels de prévention, lors de vos sorties en forêt ou en jardins (source INRAE : Institut National de la Recherche Agronomique) :

- **Avoir un tire-tique et un désinfectant** toujours à portée de main
 - **Porter des vêtements longs, clairs et couvrants**, et utiliser si possible **un répulsif** (en vente en pharmacie).
 - **Porter un chapeau couvrant la tête et le cou**, notamment pour protéger les enfants, qui ont la tête à hauteur des herbes hautes et des buissons.
 - **Porter des chaussures hautes**, le bas de pantalon dans les chaussettes, la blouse dans le pantalon.
 - **Au retour, changer les vêtements** et les passer au lave-linge ou au sèche-linge pendant au moins 1 heure car la tique n'aime pas la chaleur sèche.
 - **Observer méticuleusement toutes les zones du corps**, notamment les plis et les parties intimes, passer la main sur la peau pour sentir des éventuelles tiques accrochées.
- ⚠ Répéter l'action le lendemain.
- **En cas de piqûre, retirer la tique avec le tire-tique.** Toute autre méthode est à proscrire (huile, alcool, éther...).
 - **Surveiller la zone de piqûre** et son état de santé général pendant au moins J+30.

Ateliers zéro-déchet

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

ATELIERS OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Toute l'année, partout dans l'agglomération. Grátis et accessibles à tous.

Inscrivez-vous dès maintenant à l'atelier de votre choix [sur mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr)

Élection Présidentielle / Législative

Pour voter, merci de vous munir :

- de votre carte électorale
- d'une pièce d'identité avec photo, obligatoire, pour prouver votre identité.

Voter par procuration :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes.

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin, de deux façons :

• Via une demande en ligne :

- Effectuez votre demande sur : www.maprocuration.gouv.fr et un numéro de dossier vous est attribué.
- Rendez-vous à un commissariat de police ou une gendarmerie avec ce numéro de dossier et une pièce d'identité. Votre demande est validée en ligne et votre procuration transmise instantanément à la commune où vous êtes inscrits sur les listes électorales.

• Via une demande avec le formulaire Cerfa papier :

- Rendez-vous dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Pour donner procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur si vous faites une demande par Cerfa. Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé via le service en ligne « **Interroger votre situation électorale** » disponible sur www.service-public.fr.

2^e tour de l'élection présidentielle : dimanche 24 avril 2022 - de 8h à 19h - Salle des fêtes.

1^{er} et 2^e tour des élections législatives : dimanche 12 et 19 juin.



INFORMATIONS PRATIQUES

LA TOUR de pizz'

Les lundis de 16h à 20h
Les mardis de 16h à 20h30
Place Allemans-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 10h30
Tél. : **06 25 76 40 45**



Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 14 juin 2022**.

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Bennes à verre

Les bennes à verre servent uniquement à la collecte du verre d'emballage alimentaire (bouteilles, bocaux). **Le verre technique (un couvercle par exemple, voir photo) n'est pas collecté** dans les bennes à verre. Il ne doit pas non plus être déposé à côté des containers, il n'est pas du ressort des agents communaux de gérer ces dépôts.



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 29 avril 2022**.

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 26 avril 2022 à 17h.

Tél. : **03 89 26 88 88**



Une formation au Secourisme vous intéresse?

Une formation de base en secourisme PSC1 aura lieu fin avril / début mai 2022 (dates à venir).

Elle se fera en 3 ou 4 séances, en soirée.

Tarif : 70 euros / personne

contacter :

François HIPPER - hippier.francois@live.fr

Don du Sang

Prochaine collecte :
le **mercredi 4 mai 2022**
à LANDSER



Collecte de vélos pour les étudiants

m2A, en collaboration avec l'Université de Haute Alsace, réédite l'opération « don de vélos aux étudiants », du 15 mars au 31 août 2022.

**Vous voulez faire don d'un vélo en bon état* ?
Vous pouvez le déposer place Allemans-du-Dropt,
les samedis 18 et 25 juin 2022 entre 9h et 11h30**

La municipalité se chargera de transporter les vélos à des associations dédiées, pour vérification et remises en état mineures si nécessaire. Les vélos seront remis aux heureux bénéficiaires étudiants le 23 septembre 2022.

*- avec les 2 roues en place, les chambres à air et les pneus en bon état
- les freins, la chaîne et les pédales en état de fonctionnement



Accueillir un enfant

Caritas Alsace accompagne des familles qui traversent des situations de précarité. Elles ont rarement l'occasion de partir en vacances, par manque de moyens. L'association recherche des foyers volontaires pour **accueillir un (ou deux) enfant(s) pendant quelques jours d'été**.

Il n'y a pas besoin de prévoir un programme extraordinaire, ce qui compte c'est de partager son quotidien, de faire quelques activités simples, comme du vélo, des balades, des jeux de société...

L'association met en relation les enfants et les familles de vacances, et assurent un suivi avant, pendant et après le séjour.

**Dates d'accueil :
du 8 au 22 juillet ou du 22 juillet au 5 août 2022**

**Date limite pour se faire connaître :
30 avril 2022**

**Contact :
Valeria Braunstedter
Tél : 06 23 08 69 75
Email : AFV@federationcaritasalsace.org**



VOTRE RUBRIQUE

Service demandé / proposé	Date ou période	Contact
Assistante maternelle agréée : disponibilités à la journée ou en périscolaire	à partir de septembre 2022	Tél. : 06 61 86 42 00
Laurent MARTINEZ Alsace Pergolas : pergolas, stores, bso, volets		www.alsacepergolas.fr contact@alsacepergolas.fr Tél. : 06 07 80 90 78